

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

ARRONDISSEMENT  
DE BELLEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CONTREVOZ

---

- ARRETE DU MAIRE -

---

**Objet : Arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CONTREVOZ,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L123-1 à L123-19, et R123-1 à R123-27 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R123-19 ;
- Vu la délibération en date du 30 juillet 2009 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, énonçant des objectifs poursuivis et des modalités de concertation ;
- Vu la délibération en date du 10 juin 2011 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;
- Vu la délibération en date du 20 décembre 2013 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;
- Vu l'ordonnance en date du 24 juin 2014 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON désignant le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

**ARRETE**



**Article 1**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté de la commune de CONTREVOZ pour une durée de trente-et-un (31) jours du mercredi 17 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014.

**Article 2**

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

**Article 3**

Le Président du Tribunal Administratif de LYON a désigné Monsieur Diégo CARILLO en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François THIRIOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 4**

Le projet de révision du plan local d'urbanisme, les avis, le bilan de la concertation, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de CONTREVOZ pendant trente-et-un (31) jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mercredi 17 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de CONTREVOZ.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

#### **Article 5**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- le mercredi 17 septembre 2014 de 9 heures à 11 heures
- le lundi 6 octobre 2014 de 9 heures à 11 heures
- le vendredi 17 octobre 2014 de 15 heures à 17 heures

#### **Article 6**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

#### **Article 7**

Le dossier d'enquête peut être communiqué à toute personne qui en fait la demande, à ses frais, et dans des délais raisonnables avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête

#### **Article 8**

Copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Belley, au commissaire enquêteur et à son suppléant.

#### **Article 9**

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement.

Fait à CONTREVOZ, le 20 août 2014

Le Maire,

Alain SAUREL

